

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-15

Séance du vendredi 8 février 2008

COMMANDE PUBLIQUE RD 417 - DEVIATION DE WINTZENHEIM LOT 1 - CONTRÔLE EXTERIEUR DES TRAVAUX



AVENANT N°1 AU MARCHÉ 138/06

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 - 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 27 mai 2005 approuvant l'opération et du 3 mars 2006 portant autorisation de signer le marché correspondant,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les compléments à apporter au prix n°5 nécessaires aux suivis et contrôles de la méthode alternative de clouage et de la réduction de l'épaisseur du mur de soutènement de la trémie,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°138/06 conclu avec le CETE de l'EST de STRASBOURG (67035) pour un montant de 6 000.00 € HT (soit 7 176.00 € TTC) soit une augmentation de 2.84 % du montant du marché initial.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER